

# RENTREE 2019

**Pour les formations d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé et d'éducateur technique spécialisé :**

## **NOUVELLES MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Dorénavant, la sélection à l'entrée en formation ne passe plus par une épreuve écrite <sup>(1)</sup>.

Deux modalités :

1/ Vous êtes **lycéens et futurs bacheliers, apprentis, étudiants en réorientation ou demandeurs d'emploi**, vous devez vous pré-inscrire sur la plateforme Parcoursup à partir de janvier 2019.

2/ Vous êtes **salariés**, vous devez vous adresser directement au centre de formation de votre choix qui vous indiquera la nouvelle démarche à suivre.

(1) Cf. Article D. 451-28-5 du Décret n°2018-734 du 22/08/2018 relatif aux formations et diplômes du travail social et Loi ORE (Orientation et réussite des étudiants) du 8 mars 2018.



**membre de l'UNAFORIS**

**UNAFORIS**

Union Nationale des Acteurs de l'Formation  
et de Recherche en Intervention Sociale

### **IRTESS**

2 rue Professeur Marion – 21000 Dijon

[www.irtess.fr](http://www.irtess.fr)

Tel : 03 80 72 64 50

**UNAFORIS, Union nationale des acteurs de formation  
et de recherche en intervention sociale**

[www.unaforis.eu](http://www.unaforis.eu)

Page dédiée aux nouvelles modalités d'inscription :

[Bientôt disponible](#)